



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULLEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERRISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/74 : PLAN D'ACTION ET PLAN D'INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE SUR L'EMPRISE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE LA VILLE

Le Maire précise que nous travaillons en permanence pour améliorer nos services publics et garantir à la population qualité et efficacité.

En ce qui concerne le service Eau et assainissement, au-delà des travaux réguliers pour améliorer les réseaux et limiter les fuites, nous veillons à garantir la ressource en améliorant les forages et leurs protections.

Dans ce cadre-là, il s'agit d'acter officiellement, pour diffusion, un plan d'action et un plan d'intervention, en cas de pollution accidentelle sur l'emprise des périmètres de protection des captages d'eau potable de la ville.

Le plan d'alerte est rédigé afin d'améliorer les procédures de signalement aux autorités compétentes, mais aussi à la population, d'une pollution accidentelle survenue dans les périmètres de protection des forages.

Le plan d'intervention a pour but d'améliorer la réactivité et la fluidité dans la gestion de crise, si une pollution est avérée.

Le Maire fait la lecture du plan d'alerte et du plan d'intervention.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE le plan d'action et le plan d'intervention, en cas de pollution accidentelle sur l'emprise des périmètres de protection des captages d'eau potable de la ville.

ACTE sa diffusion auprès des partenaires (Préfecture, ARS, DDTM, SATEP, etc.)

AUTORISE le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire

William BURGHOFFER

